

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023
COMMUNE DE VILLACERF

La réunion a débuté le 6 octobre 2023 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur POIVEZ Kévin.

Membres présents :

Monsieur DELANNOY Roland
Monsieur DENIS Stéphane
Monsieur FELIX Maxime
Monsieur GUILLOT Christophe
Madame IGLESIAS Ludivine
Monsieur JULMANN Vincent
Monsieur POIVEZ Kévin
Monsieur PORTA Fabien
Monsieur POURCELOT Olivier

Membres absents représentés :

Monsieur BARBAS Wilfried Pouvoir donné à M FELIX Maxime
Madame BRIGUET-TRUBAT Alexandra Pouvoir donné à M DELANNOY Roland

Membres absents :

Monsieur DENOMBRET Maxime
Madame FAURE Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur DENIS Stéphane

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_28 - RAPPORT GESTION SPLXDEMAT
2023_29 - PROJET ZONE 30
2023_30 - DM BUDGETAIRE "LE MELDA"
2023_31 - DM BUDGETAIRE COMMUNE
2023_32 - ACHAT TERRAIN CONSORTS FRANCOIS PAR LA COMMUNE
- Questions diverses

INFORMATION PREALABLE

En préambule à réunion, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à propos de l'achat du terrain appartenant aux consorts FRANÇOIS, succession FIEVET, voté lors de la délibération 2023_03 du 10 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2023_28 - RAPPORT GESTION SPLXDEMAT
--

Rapport approuvé à l'unanimité.

11 voix pour

2023_29 - PROJET ZONE 30

Conformément à la délibération 2023_21 du 2 juin 2023, une consultation a été lancée par le cabinet VIARDOT dans le cadre du projet d'aménagement sécurité dans la rue des écoles, rue Royale et ruelle Souty.

3 entreprises ont répondu, à savoir : ENTREPRISE MERLATEAU, SOCIETE ADAM, SOCIETE EIFFAGE.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse financière de l'offre de base + l'option PSE N°2 (remplacement de trottoirs affaissés à l'intersection de la RD165/165A

N° de l'offre	Nom de l'entreprise	Montant HT offre de base	Montant HT PSE n°2	Montant HT offre de base + PSE n° 2	Montant TTC offre de base + PSE n°2	Ecart de prix TTC entre l'offre de l'entreprise et l'estimation	Ecart en pourcentage par rapport à l'estimation
1	MERLATEAU	25 100,00 €	7 000,00 €	32 100,00 €	38 520,00 €	- 2 260,86 €	- 5,54 %
2	ADAM	28 675,00 €	5 550,00 €	34 175,00 €	41 010,00 €	+ 229,14 €	+ 0,56 %
3	EIFFAGE	34 671,40 €	8 958,00 €	43 629,40 €	52 355,28 €	+ 11 574,42 €	+ 28,38 %

Après analyse technique et financière des offres, il en ressort que la Société MERLATEAU est la moins disante pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE le projet d'aménagement sécurité,
- ✓ DECIDE d'attribuer la prestation à la société MERLATEAU pour l'option de base + l'option PSE n° 2 (remplacement de trottoirs affaissés à l'intersection de la RD165/165A, moins disante pour un montant total de 32 100,00 € HT ?

11 voix pour

2023_30 - DM BUDGETAIRE "LE MELDA"

La DGFIP nous demande de procéder à aux DM budgétaires qui suivent afin de régulariser les dépassements de crédits et pour rétablir les crédits nécessaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023_13 du 07/04/2023 relative au vote du budget annexe « LE MELDA »,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité, de procéder aux décisions modificatives ci-dessous ;

De Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne applications des présentes :

DM1 :

- **Section d'investissement Dépenses**
- Chapitre 40 – compte 2138 - 10 000,00 €
- Chapitre 16 – compte 1641 (emprunt) + 10 000,00€

11 voix pour

2023_31 - DM BUDGETAIRE COMMUNE

La DGFIP nous demande de procéder à aux DM budgétaires qui suivent afin de régulariser les dépassements de crédits et pour rétablir les crédits nécessaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023_15 du 07/04/2023 relative au vote du budget primitif,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité, de procéder aux décisions modificatives ci-dessous ;

De Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne applications des présentes :

DM1 :

- **Section d'investissement recettes**
- Chapitre 041 – compte 13146 - 22 000,00 €
- Chapitre 13 – compte 13251 + 22 000,00€

11 voix pour

2023_32 - ACHAT TERRAIN CONSORTS FRANCOIS PAR LA COMMUNE – VOIR PREAMBULE

Considérant que l'achat des parcelles B1086 d'une superficie de 4824 m² au prix de 23€/m², la parcelle B 1087 d'une superficie de 371 m² au prix de 1,50 €/m² (chemin), la parcelle B1091 d'une superficie de 385 m² au prix de 1,50€ le m² (chemin) a été voté à l'unanimité en date du 10 mars 2023 par délibération 2023_03

Considérant, que suite à l'appel de l'étude de Maître Schmitte, notaire à Méry-sur-Seine, nous proposant d'acheter la parcelle B1093, d'une superficie de 124 m² au prix de 1,50€ le m² (chemin), soit une somme totale de 112 272,00 € pour les 4 parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de se porter acquéreur des 4 parcelles pour une montant total de 112 272,00 €,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que les sommes nécessaires à cette opération sont inscrites au budget primitif 2023.

11 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Commune de Villacerf

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE DU 06/10/2023

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

N° des délibérations	Objet des délibérations
2023_28	RAPPORT GESTION SPLXDEMAT Approuvée
2023_29	PROJET ZONE 30 Approuvée
2023_30	DM BUDGETAIRE "LE MELDA" Approuvée
2023_31	DM BUDGETAIRE COMMUNE Approuvée
2023_32	ACHAT TERRAIN CONSORTS FRANCOIS PAR LA COMMUNE Approuvée

Séance close à 21h30

Monsieur BARBAS Wilfried	absent A donné son pouvoir à Monsieur FELIX Maxime
Madame BRIGUET-TRUBAT Alexandra	absente A donné son pouvoir à Monsieur DELANNOY Roland
Monsieur DELANNOY Roland	
Monsieur DENIS Stephane	
Monsieur DENOMBRET Maxime	absent
Madame FAURE Severine	absente
Monsieur FELIX Maxime	
Monsieur GUILLOT Christophe	
Madame IGLESIAS Ludivine	

Monsieur JULMANN Vincent	
Monsieur POIVEZ Kevin	
Monsieur PORTA Fabien	
Monsieur POURCELOT Olivier	